

Le 25 mars 2024

Assemblée plénière de la Région Normandie

Une assemblée plénière de la Région Normandie s'est tenue lundi 25 mars 2024 à Rouen sous la présidence d'Hervé Morin. Parmi les sujets à l'ordre du jour, on peut notamment retenir :

Soutien au renforcement du modèle économique du projet ARCHADE

La Région soutient depuis de nombreuses années le projet de recherche contre le cancer ARCHADE. Ce soutien est notamment porté par la SAEML SAPHYN en charge de la coordination générale et du pilotage stratégique du projet et dont le capital est détenu à 62 % par la Région.

Le projet ARCHADE se décompose en trois phases :

- **Phase 1 (2015-2018)** : sous la maîtrise d'ouvrage de la société d'exploitation CYCLHAD, construction du bâtiment ayant vocation à accueillir l'ensemble du projet, acquisition d'un accélérateur S2C2 (super conducting synchrocyclotron) associé à un « compact gantry » (portique compact) formant le système dit « Proteus One » ayant permis de démarrer l'activité de traitement en protonthérapie ;
 - **Phase 2 (2018-2027)** : sous la maîtrise d'ouvrage de la SAS Normandy Hadrontherapy (NHa), conception et réalisation d'un accélérateur cyclotron de 2ème génération (C400), réalisation des tests, validation opérationnelle de la machine pour les traitements protons et validation fonctionnelle pour l'émission d'ions carbone ;
 - **Phase 3 (à partir de 2027)** : sous la maîtrise d'ouvrage de la SAS CYCLHAD, acquisition du Système de Recherche et de Traitement en hadronthérapie (SRTH) constitué du C400 et des équipements associés, poursuite de l'activité clinique avec le Proteus One complétée par le démarrage d'activités de soins et de recherche cliniques en carbonothérapie (ions carbone avec le C400).
- **L'exposition financière de la Région sur l'ensemble de ce projet était au 31 décembre 2023 de près de 158 millions €, dont 70,05 millions € de Garantie à Première Demande (GAPD), et 87,63 millions € d'engagements indirects (via des gage-espèces, des prêts ou encore des engagements financiers liés à SAPHYN dont la Région détient 62 % du capital.**

La crise sanitaire liée au Covid-19, les 3 périodes de confinement en 2020 et 2021, et les reports des traitements initialement prévus ont dégradé de façon significative l'activité de la SAS CYCLHAD, en protonthérapie, en diminuant le nombre de patients traités. Si l'activité a pu reprendre pleinement en 2022 et 2023, elle demeure néanmoins insuffisante pour assurer **le remboursement des échéances d'emprunts de la Phase 1.**

La SAEML SAPHYN a donc proposé à la Région et à d'autres investisseurs publics et privés de souscrire à **une émission obligataire afin de renforcer le modèle économique du projet ARCHADE dans son ensemble sur les phases 1 à 3.**

Cette émission est conditionnée par la libération complète du capital social de SAPHYN. Ce financement aura pour conséquence **la libération des garanties respectivement accordées par la Région, sous forme de Garantie à Première Demande (GAPD),** et par la Caisse des Dépôts et Consignations (et donc le gage espèce de SAPHYN) au bénéfice de CYCLHAD pour le financement de la phase 1.

La Région a accepté cette proposition avec une souscription de 70 millions € au total en deux libérations successives : 38 millions € fin mars/ avril 2024 et 32 millions € en octobre 2024.

Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2027

Les élus ont approuvé le protocole pluriannuel Etat-Région pour les quatre ans à venir dans le cadre du PRIC 2024-2027.

L'État et la Région s'engagent de manière conjointe sur des dépenses de formation (ou de VAE) des personnes en recherche d'emploi. Ces dépenses comprennent le coût pédagogique et la rémunération ainsi que les aides régionales sécurisant les parcours :

- La Région consacre 97 millions € chaque année pendant 4 ans, soit 388 millions € sur la période 2024-2027
- A ce budget, s'ajoute le financement de l'État avec dégressivité programmée, dès lors que le budget Région est dépensé soit 65 millions € en 2024 et 2025 ; 53 millions € en 2026 et 47 millions € en 2027, ce qui équivaut à 155 millions euros par an.

Ce protocole acte également le maintien de la proportion de publics prioritaires dans le total des effectifs entrés en formation, et notamment au sein des formations permettant un retour à l'emploi sur des métiers en tension.

La liste des métiers concernés par les difficultés de recrutement sera définie annuellement dans le cadre des conventions financières.

La définition des publics « prioritaires » en recherche d'emploi évolue légèrement par rapport au PRIC précédent, et réfère désormais aux :

- Bénéficiaires du RSA bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou seniors de plus de 55 ans (aucune condition de diplôme)
- Moins de 26 ans jusque bac +2 non obtenu
- 26-54 ans sans le baccalauréat
- Salariés de l'IAE (Insertion par l'activité économique) ou en contrat aidé.

Par ailleurs, ce protocole prévoit la mobilisation des aides à la formation avant embauche (POEI) en articulation avec France Travail.

Une convention financière sera établie chaque année pour acter l'engagement financier commun de l'Etat et de la Région en faveur de la formation des demandeurs d'emploi avec des objectifs quantitatifs précis en termes de nombre d'entrées en formation, part de seniors, et part de formations qualifiantes liées aux métiers en tension.

Modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

La modification définitive du SRADDET est soumise aujourd'hui au vote de l'assemblée régionale. Le schéma est modifié à la marge par rapport à la version adoptée le 2 mai 2023, pour répondre aux remarques et avis formulés par les acteurs du territoire en lien le plus souvent avec les nouveautés législatives introduites en juillet 2023.

L'objectif du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires est de mieux accompagner un développement équilibré du territoire en s'engageant vers les transitions indispensables.

Depuis avril 2022, date de lancement de la modification du SRADDET, une large concertation a eu lieu avec l'ensemble des acteurs et dans l'intérêt des territoires de bâtir des politiques portant sur la définition et l'accompagnement d'un aménagement sobre en foncier.

Des scénarios de territorialisation des objectifs de consommation d'espace et d'artificialisation des sols ont été bâtis sur la base des résultats des ateliers et des travaux menés par la Conférence régionale des ScoTs, des contributions adressées à la Région par les acteurs qui le souhaitent et des échanges menés par la Région avec les élus locaux. Les spécificités des territoires ont été pris en compte en fonction de grandes caractéristiques : ruraux, industriels, agricoles, littoraux, villes moyennes, système métropolitain, Axe Seine...

L'objectif du « zéro artificialisation nette » est avant tout la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il répond aussi à d'autres préoccupations au regard des enjeux liés à l'étalement urbain (dépendance à la voiture...). Il s'agit de définir une trajectoire de sobriété foncière, pour atteindre, en 2050, un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN), ce qui constitue un bouleversement profond dans l'aménagement du territoire. Il s'agit essentiellement de « territorialiser », via le SRADDET, la consommation nouvelle d'espace en la réduisant de 50 % entre 2021 et 2030 par rapport à 2011-2020, puis en atteignant progressivement le ZAN en 2050, en deux temps : de 2031 à 2040 puis de 2041 à 2050. Ces obligations seront ensuite déclinées à l'échelle des documents d'aménagement et d'urbanisme locaux, (ScoTs, PLU(i)...).

La loi du 20 juillet 2023 prévoit un prélèvement des projets nationaux sur l'enveloppe régionale. L'initiative de cette enveloppe, non prévue par les textes, mais proposée par la Normandie dans le texte voté le 2 mai 2023, permet de répondre à cette obligation :

- Envisagée dès l'adoption de la loi Climat et Résilience de 2021 et précisée dans la loi du 20 juillet 2023 (comptabilisation au niveau national et pas au niveau régional), une réserve dédiée aux projets d'envergures nationales et européenne (PENE) est instaurée. Pour la période 2021-2030, celle-ci correspond à 12 500 hectares au niveau national, dont 10 000 hectares qui font l'objet d'une péréquation entre les régions couvertes par un SRADDET (soit les régions hors Ile-de-France, Corse et régions d'Outre-Mer).
- La première version de cette liste a été transmise par le Ministre Christophe BECHU. Sur la base de celle-ci, on peut noter les éléments suivants :
 - Le grand total des surfaces intégrées à la réserve nationale est de 11 678 ha.
 - La Normandie est bien servie avec 1 259 ha (routes, zones industrielles et portuaires, nucléaire), soit la 3^e région de France en volume après les Hauts-de-France et la Nouvelle-Aquitaine. Les principaux projets (ceux de plus de 40 ha) listés sont :
 - Contournement Est de Rouen (470 ha)
 - Développement d'HAROPA Port (456 ha)
 - Aménagements routiers liés à la RN12 (120 ha)
 - Implantation des deux nouveaux réacteurs EPR2 à Penly (48 ha)
 - Implantation de l'usine EASTMAN à Port-Jérôme-sur-Seine (40 ha).

Création d'une Conférence régionale

Cette conférence régionale pourra se réunir sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols. Elle a été consultée dans le cadre de la qualification des projets d'envergure nationale et européenne, et le sera dans le cadre de la qualification des projets d'envergure régionale lors de la prochaine réunion prévue le 30 avril 2024.

La commission est composée de 36 membres :

- 7 représentants de la Région Normandie
- 5 représentants des Départements
- 15 représentants : 5 représentants des SCoTs (un par département), 5 représentants des EPCI, 5 représentants des communes ;
- 8 représentants du secteur économique,
- 1 représentant de l'Etat.

Les Régions, autorités de gestion des fonds européens depuis 10 ans

La Région Normandie a la responsabilité, totale ou déléguée, de la gestion des fonds européens depuis 2014. Le bilan est largement positif. En effet, la Région a consommé l'ensemble des fonds européens attribués aux Normands par la Commission européenne.

L'enveloppe totale (FEDER, FSE - IEJ, REACT-EU, FEADER et FEAMP) de près de 1,3 milliard d'euros a été entièrement programmée. Plus de 25 000 projets ont été soutenus, qu'il s'agisse de projets économiques, environnementaux, agricoles, territoriaux ...

Chaque année, la Région a dépassé les objectifs de paiement fixés par la Commission européenne, évitant ainsi tout « dégageant » de crédits non consommés.

La Région a su aussi saisir les opportunités proposées par l'Union européenne. La collectivité a par exemple obtenu plus de 100 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du plan de relance européen « REACT-EU » pour financer des projets liés à la santé (projets de recherche, équipements en masques au moment de la crise COVID, financement du centre BECQUEREL...) ou bien de relance économique et environnementale (soutien à la trésorerie des entreprises...).

De même, pour le FEADER, 48,5 millions d'euros de FEADER Relance ont permis d'abonder les enveloppes des trois principaux dispositifs d'aide : les MAEC, l'Agriculture biologique et les investissements dans les exploitations agricoles.

Ces résultats témoignent de l'effort important que la Région a mené pour pouvoir être au rendez-vous de la consommation de ces fonds : des ressources humaines plus importantes, une politique de formation renforcée, des appuis juridiques et des contrôles internes, une animation et une communication efficiente avec les bénéficiaires.

« Plan Reconquête Elevage » : lutter contre la décapitalisation du cheptel bovin

L'élevage en Normandie joue un rôle essentiel dans l'agriculture et l'économie de la région. Possédant 16 % du troupeau laitier français, la Normandie constitue le 2ème bassin laitier français. Si l'élevage laitier normand se concentre sur l'Ouest du territoire avec 555 000 vaches laitières, l'élevage bovin allaitant est présent partout avec 244 500 vaches allaitantes, avec toutefois de fortes densités dans les zones herbagères du Pays d'Auge et du Perche.

Les élus régionaux ont adopté le « Plan Reconquête Elevage », pour remédier à une décapitalisation du cheptel bovin risquant de mettre en péril la capacité de souveraineté alimentaire de la région, et le maintien des prairies, des paysages et de la biodiversité associée.

Le Plan Reconquête Elevage s'articule autour de deux axes :

- **Recapitaliser dans l'élevage bovin allaitant en Normandie**

Le nombre de bovins a diminué de 9% en Normandie en l'espace de 5 ans entre 2017 et 2022 (Interbev Normandie). L'objectif est notamment de stopper la décapitalisation du cheptel bovin allaitant normand et relancer la capitalisation dans des produits de qualité produits sur notre territoire, et d'accompagner l'acquisition de 5000 vaches/an, au moyen de 2 nouveaux dispositifs :

- ✓ « **Capitalisation dans les cheptels allaitants** », qui accompagne les éleveurs souhaitant recapitaliser dans des vaches allaitantes ou génisses amouillantes avec une aide à l'animal (un minimum de 20 vaches allaitantes supplémentaires est demandé) et la mise en place de contrats d'engagement intégrant la filière (accompagnement technique et prix minimal garanti pour les animaux à valoriser) ;
- ✓ « **Normandie Agriculture Investissements** » qui accompagne les cheptels allaitants.

- **Favoriser l'engraissement des veaux normands ou croisés issus de troupeaux laitiers en valorisant la ressource alimentaire locale**

Si la Normandie reste la région la plus dynamique de France en matière de litrages de lait produit (+ 11 % de 2010 à 2022 – source Agreste), cette spécialisation a eu pour effet de diminuer le nombre de doubles troupeaux laitier-allaitant et de limiter l'engraissement des mâles dans les exploitations laitières. Pour y remédier, la Région propose ces dispositifs :

- ✓ « **Engraissement de veaux normands ou croisés issus de troupeau laitier** », qui consiste en un accompagnement forfaitaire pour relancer l'engraissement en Normandie avec la mise en place de contrats d'engagement intégrant la filière (accompagnement technique et prix minimal garanti pour les animaux à valoriser) ;
- ✓ « **Normandie Agriculture Investissements** » : développer l'engraissement de bovins.

Par ailleurs, les dispositifs régionaux existants seront mobilisés pour conforter la stratégie : Normandisation du cheptel, Partenariat Agricole, Installation, Contrat de transition MAEC forfaitaire « transition des pratiques », Dispositif de conseil agricole (CAS2E).

Esport : Un nouveau dispositif de soutien à l'aménagement de lieux de pratique encadrés

Dans un contexte de développement de la pratique de l'Esport, la Région a enclenché, depuis 2021, la structuration d'une filière Esport normande, avec la volonté d'en valoriser les savoir-faire, d'accompagner et favoriser l'émergence de talents mais aussi d'en sécuriser/encadrer la pratique.

Après une période d'expérimentation et d'étude, la Région Normandie souhaite désormais déployer une véritable politique pour le développement de l'Esport en Normandie, à travers notamment **la création un dispositif pérenne de soutien à l'aménagement de salles de pratique du Esport.**

Ce dispositif permettra d'accompagner les structures souhaitant aménager une salle, en soutenant l'acquisition de matériel et équipements (hors renouvellement de matériel) et la réalisation de travaux légers d'aménagement, avec **une aide plafonnée à 30 000 euros et pouvant aller jusqu'à 50 % du coût du projet.**

Les élus régionaux ont, par ailleurs, approuvé **l'intégration de l'Esport dans les dispositifs de soutien de la politique sportive de la collectivité** : l'aide à l'organisation d'événements sportifs et l'aide aux ligues et comités régionaux.

Contacts presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr

Charlotte Chanteloup – tel : 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr

Laure Wattinne – tel : 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr